

**LA LISTE DE
NOS ENVIES**

2024

- AMO 2,60€**
- AVENANT 21**
- ACCÈS DIRECT**
- ASSISES DE
L'ORTHOPHONIE**

**EXERCICE
LIBÉRAL**

L'augmentation
de l'AMO,
c'est maintenant !

PRÉVENTION

Les cités
éducatives









**EXERCICE
SALARIÉ**

Création de temps
en orthophonie au CHU.
C'est possible !

SOMMAIRE

L'ORTHOPHONISTE N°435 - JANVIER 2024

- 3**  **ÉDITO**
Des vœux, mais qui est le génie ?
Par Sarah Degiovani
- 4**  **EXERCICE LIBÉRAL**
Tout savoir sur la CSS, ex-CMU-C et ex-ACS
Par Marion Baudis, Émily Benchimol, Sarah Degiovani, Marie Dutilleul et Marie Tabaud-Deboth
- 7**  **Avenant 20 - L'augmentation de l'AMO, c'est maintenant !**
Par Émily Benchimol, Sarah Degiovani, Marie Dutilleul et Marie Tabaud-Deboth
- 10**  **EXERCICE SALARIÉ**
Création de temps en orthophonie au CHU. C'est possible !
Par Anaïs Rolland
- 12**  **FNO**
Lancement officiel de l'Association francophone internationale de logopédie et d'orthophonie
- 14**  **PRÉVENTION**
Cités éducatives/Programme de réussite éducative - Les interventions de prévention des orthophonistes en lien avec les écoles et les territoires
Par Aurélien Bresson, Esther Hilario et Marie Plaziat-Lecroq
- 18**  *Les actions de prévention en lien avec la cité éducative de Metz-Borny*
Par Émilie Grandjean et Céline Fretton
- 21**  *Comment intervenir en Ehpad pour une formation ?*
Par Émilie Lorrain
- 24**  **ODM**
Nos vœux 2024

- 26**  **PRÉVENTION**
Affiche de la campagne Je vieillis ! Et si j'avais besoin d'orthophonie !
- 29**  **ÉTHIQUE**
Éthique, morale et compagnie
Par Camille Lelièvre
- 31**  **IDENTITÉ PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE**
Partager vos documents avec les licences Creative Commons
Par Frédérique Brin-Henry
- 34**  **CONGRÈS**
Discours d'ouverture du 29^e congrès scientifique international de la FNO
Par Sarah Degiovani
- 37**  *Retour sur le 29^e congrès scientifique international de la FNO - Un autre regard sur les troubles du neurodéveloppement*
Par Nathalie Scarsi-Bounine.
- 39**  **UNADREO**
24^{es} Rencontres internationales d'orthophonie
Nouvel article - Lumière pulsée et dyslexie
Prix de thèse 2024 Unadréo
Concours Glossa 2023 du meilleur article
- 45**  **JURIDIQUE**
Quel bail signer ?
Par Maude Premier
- 48**  **PRATIQUE PROFESSIONNELLE**
Des documents pour présenter la profession d'orthophoniste aux lycéens et au grand public
Par Anaïs Rolland

RÉDACTION

78 rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tél. 03 21 61 94 91 - Fax : 03 21 61 94 95
redaction@orthoedition.com
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Sarah Degiovani
RÉDACTION, ADMINISTRATION
Magali Dussourd-Deparis
magali.dussourd@orthoedition.com

PHOTOS ORTHOÉDITION

Morgane Le Galloudec - Christel Hellon
SECRETARIAT DE RÉDACTION
Christine Gaudel
PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS AU JOURNAL
Sylvie Tripenne
sylvie.tripenne@orthoedition.com

L'ORTHOPHONISTE est une revue mensuelle éditée par la FNO et offerte par les syndicats régionaux de la FNO à leurs adhérents.

Tarif normal : 90 € / Tarif réduit étudiant : 49 € (Joindre une photocopie de la carte d'étudiant)
Conformément à la loi, la rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier de sa décision.

Couverture : © Patrick - viperagp - ImageFlow - spacezerocom - neirfy / Adobe Stock

**DADDY
KATE**
P R I N T

Zi des Bataux
6230 LIBERCOURT

ISSN : 0244-9633

LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA FNO



facebook.com/FNO-Fédération-Nationale-des-Orthophonistes-195355200512591



instagram.com/fno_orthophonistes



youtube.com/channel/UCFn2f-scRbtJqP2_nlTSogQ



linkedin.com/in/fno-fédération-nationale-des-orthophonistes-326025222



twitter.com/orthophonistes



vimeo.com/userg3703009



Sarah Degiovani,
présidente de la FNO



Des vœux, mais qui est le génie ?

C'est avec beaucoup de sincérité que je vous souhaite une belle et heureuse année 2024.

Qu'elle vous apporte, à chacune et chacun, beaucoup de bonheur, des moments de joie, des réussites personnelles et de l'épanouissement professionnel.

Janvier est traditionnellement le moment de prendre de la hauteur sur nos vies, d'en observer les petites et grandes réussites, d'en vérifier les points d'attache, de s'assurer des directions prises.

Ces moments d'introspection permettent parfois de se rendre compte que l'agenda professionnel du moment ne colle pas avec la vie familiale du moment, que la consolidation des liens avec les orthophonistes du secteur a vraiment amélioré notre quotidien professionnel, que notre nouvelle organisation de la passation des bilans nous a définitivement permis de réduire le délai de rédaction, que vraiment, avoir rejoint le syndicat régional ou départemental nous donne du grain à moudre, et l'impression de faire avancer le collectif.

Cette introspection nous donne souvent envie de formuler des vœux ou de planter de bonnes résolutions. Mais qui les réalisera ? Qui est le génie qui permettra de résoudre enfin la question démographique d'accès aux soins, qui est le génie qui rendra notre quotidien au bureau plus équilibré, qui est le génie qui nous donnera satisfaction.

Il y a probablement des réponses multiples à ces multiples questions. Ici à la FNO nous nous jugeons en partie responsable de trouver ces réponses.

Certaines graines sont déjà plantées, dans certains ministères, chez certains parlementaires ou à la Cnam. Pour

d'autres, ce sont les formations auxquelles vous assisterez, les échanges que vous aurez avec d'autres orthophonistes, qui aiguilleront dans les bonnes directions.

En 2024, nous continuerons de chercher vos espoirs pour la profession, vos envies d'évolution pour votre exercice professionnel, vos volontés d'amélioration de nos conditions de travail. En bref, nous allons venir chercher la liste de vos envies. Les assises de l'orthophonie sont là pour cela, elles sont là pour vous. C'est votre participation qui les rend plus réelles, plus pertinentes et plus collectives. C'est cela notre ambition, vous représenter toutes et tous, au plus proche de votre état d'esprit, au plus proche de vos préoccupations. Nous tendrons l'oreille au mieux et nous comptons sur vous pour y chuchoter tout ce dont vous rêvez.

Chaque année on souhaite, chaque année on espère, chaque année on fait tout pour que nos vœux soient exaucés.

À la FNO nous avons formulé quelques vœux et je vous en livre une petite poignée :

- ✔ une deuxième moitié de mandat aussi exaltante et stimulante que la première ;
- ✔ un avenant 21 à la hauteur des enjeux ;
- ✔ un taux de syndicalisation exponentiel ;
- ✔ une verrière sans fuite.

L'heure est aux vœux de réussite et d'espérance, alors pourquoi ne pas en abuser !

Excellente année 2024 à toutes et à tous !



TOUT SAVOIR SUR LA CSS

ex-CMU-C et ex-ACS

Marion Baudis, vice-présidente en charge de la stratégie et de la communication politique, **Emily Benchimol**, vice-présidente en charge de l'exercice libéral, **Sarah Degiovani**, présidente, **Marie Dutilleul**, secrétaire générale, **Marie Tabaud-Deboth**, vice-présidente en charge de l'exercice libéral

Instaurée par la loi du 27 juillet 1999, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est entrée en application le 1^{er} janvier 2000. Elle permet l'accès à une protection complémentaire de santé gratuite.

Elle se distingue de la CMU de base, remplacée au 1^{er} janvier 2016 par la Protection universelle maladie (Puma), destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle ou résidant en France de manière stable et régulière et n'ayant pas de couverture maladie de base.

Enfin, il existait un troisième dispositif, l'ACS, une aide financière attribuée sous conditions de résidence et de ressources pour payer une complémentaire santé (mutuelle).



© Marina/Adobe Stock

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la CMU-C et l'ACS ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS ou C2S). Avec la Complémentaire santé solidaire, les dépenses de santé de l'utilisateur sont prises en charge par les organismes d'assurance maladie et l'organisme gestionnaire de la Complémentaire santé solidaire. Elle est destinée aux foyers aux revenus modestes et peut couvrir tout le foyer. Elle est gratuite ou coûte moins d'1 € par jour par personne, selon les revenus du foyer.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'attribution de la Complémentaire santé solidaire est automatique pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), sauf opposition expresse de leur part.



..... EN PRATIQUE DANS NOS CABINETS

Les patients couverts par la CSS doivent obligatoirement bénéficier du tiers-payant généralisé pour leurs soins, tout comme les patients en Affection longue durée (ALD). Aucune démarche n'est nécessaire, puisque la totalité du paiement des soins est alors versée par la caisse d'assurance maladie du patient. Le règlement doit se faire dans les 5 jours ouvrés. Si le délai de paiement excède 7 jours ouvrés, la caisse primaire d'assurance maladie verse des indemnités de retard au professionnel de santé.

En cas de fin de droit : la difficulté principale, lorsque les patients ont la CSS, est la situation où la CSS prend fin en cours de traitement. Il arrive alors que des patients se retrouvent sans couverture pour la part assurance maladie complémentaire (mutuelle), qui couvre 40 % des dépenses d'orthophonie.

La circulaire DSS/SDFGSS n° 2000-424 du 21 juillet 2000 précise les règles de prise en charge pour les personnes entrant et sortant du dispositif de la Couverture maladie universelle complémentaire (applicable à la CSS depuis le remplacement de celle-ci).

La date la plus pertinente d'imputation de ces dépenses est soit :

- celle de leur prescription, pour les actes qui donnent lieu à prescription ;
- celle de l'accord pour les actes soumis à entente préalable ;
- celle de leur exécution pour les actes sans entente préalable et qui ne font pas l'objet d'une prescription ;

[...] pour les soins « divisibles » également soumis à entente préalable, tels les actes de kinésithérapie*, c'est la solution de la date d'entente préalable qui paraît la plus opportune.

** Les règles sont les mêmes pour l'orthophonie.*

Lors de la dernière CPN (Commission paritaire nationale), la Cnam nous a confirmé que cette circulaire était encore applicable.

Donc même si la CSS s'arrête en cours de traitement, le patient est couvert jusqu'à la fin du traitement (donc pour toutes les séances comprises dans la DAP en cours : 50, 30 ou 20).

Attention : malheureusement, depuis la mise en place de l'Adri (Acquisition des droits intégrés), les logiciels des CPAM rejettent automatiquement le règlement de la part complémentaire si la CSS n'est plus valide à la date de la séance. Il est alors nécessaire de faire une demande de réclamation pour que cette part complémentaire soit bien payée par l'assurance maladie. Nous avons signalé le problème à la Cnam, pour faire modifier les réglages des logiciels et arrêter les rejets automatiques. La demande est en cours.

En cas d'accès direct, il est donc conseillé d'envoyer une DAP même suite au bilan initial si le patient bénéficie de la CSS. Hors accès direct, la date de l'ordonnance pourra être retenue, la DAP n'est pas nécessaire.



© SizeSquare/Adobe Stock



© dikushin/Adobe Stock



..... L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT (AME)

L'AME est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour les patients en bénéficiant, l'AME donne lieu à une prise en charge à 100 % des soins remboursés, donc de l'orthophonie, sans avance de frais.

Le 7 novembre 2023, le Sénat a voté la suppression de l'Aide médicale de l'État (AME) lors de l'examen du projet de loi « immigration ». La loi prévoit son remplacement par une Aide médicale d'urgence. La FNO a dénoncé ce retour en arrière dans les conditions d'accès aux soins.

Le projet de loi doit être examiné à partir du 27 novembre par l'Assemblée nationale, pour retrouver le déroulement après cette date.



..... LE DISPOSITIF HELP

Pour les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés majeures, les organismes de sécurité sociale - Urssaf, Caf, CPAM, Carsat - proposent un accompagnement individualisé, coordonné et accéléré pour apporter des réponses concrètes sur le champ de la santé, des prestations sociales et du recouvrement, tout en maintenant une confidentialité sur le dossier.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Les travailleurs indépendants (artisans – commerçants, professions libérales et auto-entrepreneurs) rencontrant des difficultés personnelles, qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour :

- le paiement de leurs cotisations sociales (mise en place de délais de paiement, adaptation du montant des cotisations en cas de variation de revenus, action sociale...);
- la prise en charge de leur santé (ac-

cès aux droits et aux soins notamment) ;

- l'étude de leurs droits aux prestations sociales (allocations familiales, aides au logement, minima sociaux...);
- l'étude de leurs droits liés à leur retraite et les démarches à réaliser.

Pour en bénéficier, rendez-vous sur cette page et sélectionnez votre département.



Sources : Drees ; Service-public ; Ameli ; Urssaf.



AVENANT 20

L'augmentation de l'AMO, c'est maintenant !

© vertikal/Alamy Stock

Emily Benchimol, vice-présidente en charge de l'exercice libéral, **Sarah Degiovani**, présidente, **Marie Dutilleul**, secrétaire générale, **Marie Tabaud-Deboth**, vice-présidente en charge de l'exercice libéral

Au mois de juin 2023 la FNO, représentée par sa présidente, Sarah Degiovani et la Cnam, représentée par son directeur général, Thomas Fatome, ont signé l'avenant 20. Celui-ci a fait suite aux négociations « flash » obtenues après la mobilisation de la profession dans le cadre de la campagne AMO qui s'est déroulée tout au long de l'hiver 2023 : cartes postales, questions écrites des parlementaires, rendez-vous politiques et lettre ouverte au président de la République ont été autant d'actions pour alerter sur la situation des orthophonistes.

Après une stagnation de notre lettre-clé durant de trop longues années et une forte inflation, les orthophonistes étaient en attente d'une réponse à leurs revendications.

Après sa signature à l'été 2023 et les 6 mois de délai réglementaire avant l'entrée en vigueur du volet financier, l'augmentation tant attendue de l'AMO arrive enfin, mais pas que !





AU 26 JANVIER 2024



Revalorisation de l'AMO

Concrètement, à partir du 26 janvier 2024, l'AMO passera

- de 2,50 euros à **2,60 euros** en métropole et ;
- de 2,62 euros à **2,72 euros** dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), soit une revalorisation de 4 %.



TMO

Pour rappel, les actes effectués en télésoin (TMO) restent à

- 2,50 euros (métropole) ;
- 2,62 euros (DROM).

L'Assurance maladie n'a pas accepté de revaloriser cet acte de la même façon que l'AMO, malgré son intérêt pour l'amélioration de l'accès aux soins. Nous regrettons cette différenciation appliquée à la modalité du soin administré.



Actualisation de libellés de notre NGAP

Plusieurs raisons sont à l'origine de ce travail sur notre nomenclature : la volonté de s'approcher des termes scientifiques utilisés aujourd'hui, d'éviter des restrictions dans l'application de certains actes mais également de protéger notre champ de compétences en l'affichant plus clairement pour les autres professionnels et les usagers. La FNO souhaite poursuivre ce travail d'actualisation qui peine à suivre le rythme de l'évolution de la recherche en raison des négociations qu'elle implique.

Lors du premier volet de la mise en place de l'avenant 20 (mesures non financières), cinq libellés avaient été modifiés pour permettre une harmonisation (11,5 ; 11,6 ; 11,7 ; 12,2 et 14).

Deux modifications de libellé supplémentaires, engendrant cette fois des dépenses pour l'Assurance maladie, interviendront le 26 janvier 2024 :

- la modification du libellé sur la voix oro-oesophagienne (AMO 13) qui permet un élargissement de cet acte à tous les troubles de la voix liés à des pathologies tumorales (conséquences d'une opération, d'une radiothérapie, etc.) ;
- la suppression des spécificités dans le libellé pour les atteintes neurologiques (AMO 15,7) a été demandée, car les précisions précédentes excluaient des atteintes neurologiques qui nécessitent pourtant bien une prise en soins orthophonique (atteintes bactériennes, virales, etc.).

	Anciens libellés	Nouveau libellés
AMO 13	Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, avec ou sans prothèse phonatoire.	Éducation et rééducation de la voix dans le cadre de pathologies tumorales (dont voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, avec ou sans prothèse phonatoire).
AMO 15,7	Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales chez les patients atteints de pathologies neurologiques d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique.	Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales chez les patients atteints de pathologies neurologiques.

La FNO travaille de concert avec la Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire (Feima), afin de s'assurer que vos logiciels de télétransmission seront bien à jour le 26 janvier !



© Damian Sobczyk/Adobe Stock



DEPUIS LE MOIS DE JUILLET 2023, L'AVENANT 20 A DÉJÀ PERMIS LA MISE EN PLACE DE PLUSIEURS ÉVOLUTIONS.



Accès direct

Cette possibilité a été ouverte par la loi Rist, votée par les parlementaires en mai 2023. L'article qui concerne les orthophonistes précise que les modalités d'application de l'accès direct seront prévues dans le cadre conventionnel. Notre demande lors des négociations flash a donc été d'ouvrir la possibilité d'accès direct dans les conditions les plus larges possibles par rapport à ce qui est prévu dans la loi, afin de limiter au maximum les différences de traitement selon les territoires.

Il est possible d'accéder aux soins en orthophonie en accès direct (sans prescription médicale) depuis juillet 2023. Pour rappel, l'accès direct concerne les orthophonistes :

- en Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans les murs ou hors les murs ;
- en Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) si l'accès direct est inscrit au projet de santé (cela est possible de le faire ajouter à tout moment ; nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches) ;
- en établissement médico-social (ESMS) ;
- en équipe de soins primaires (ESP) ;
- en centre de santé.

En pratique, aucun document à scanner en lieu et place de l'ordonnance, il suffit de renseigner dans la case prescripteur votre nom et prénom et votre numéro Adeli. En cas d'affection longue durée (ALD) ou de domicile, l'orthophoniste coche en autonomie les mentions nécessaires.

Les règles pour les demandes d'accord préalable (DAP) ne changent pas : aucune DAP n'est nécessaire à la suite du bilan initial, en revanche il faut envoyer les DAP à la suite du bilan de renouvellement, même si celui-ci est effectué en accès direct.

L'orthophoniste en accès direct doit verser le compte-rendu de bilan au dossier médical partagé (DMP) du patient (après obtention de son consentement oral) via www.dmp.fr. En cas de refus, nous vous conseillons de demander une attestation écrite du patient le mentionnant. Le compte-rendu sera alors uniquement transmis au médecin traitant.



Élargissement de la possibilité de réaliser les actes de groupe

Les séances de groupe sont ouvertes à l'ensemble des actes de rééducation. Précédemment, 4 actes ne pouvaient être réalisés en groupe (rééducation des troubles de l'articulation, rééducation

de la déglutition dysfonctionnelle, rééducation vélo-tubo-tympanique et rééducation des dysphagies).



Rémunération pour l'accueil d'un-e stagiaire

L'avenant 20 ouvre la possibilité aux orthophonistes adhérant au contrat d'aide à la première installation de percevoir une rémunération

de 200 € par mois s'ils ou elles s'engagent à accueillir un-e étudiant-e stagiaire de 4^e ou 5^e année.



Mise en place de groupes de travail conventionnel

Dans l'objectif de renforcer le partenariat conventionnel avec la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), la FNO a demandé la création ad hoc de trois groupes de travail (GT) actuellement en cours :

- GT démographie professionnelle et accès aux soins ;
- GT durée des séances ;
- GT prévention.

Vous êtes nombreux et nombreuses à avoir soumis votre candidature pour participer à ses réflexions et nous vous en remercions !



© Julia Bernhardt/Stock

Création de temps en orthophonie au CHU

C'est possible !

Anaïs Rolland, *membre de la commission exercice salarié*

Les orthophonistes salariées sont loin d'être en nombre, et ce chiffre a même subi une baisse de 18 % dans la fonction publique hospitalière entre 2013 et 2021 (source SAE). Et pour cause : un manque de reconnaissance certain, mais souvent aussi un manque, voire une suppression de postes.

Devoir trier quelles patientes allaient pouvoir être prises en charge en arrivant le matin était notre quotidien.

Ce que l'on nous répondait : « vous avez déjà de la chance d'avoir une orthophoniste dans votre service », « le CHU n'a pas d'argent », « c'est compliqué de demander un poste ».

La solution était toute trouvée : rédiger un argumentaire solide de plusieurs pages pour demander un temps plein. Et... ça a marché !

Nous vous donnons toutes nos astuces ici pour la construction de notre document.

Première étape Détailer notre fiche de poste

Cette première partie nous a permis d'énoncer nos missions principales, secondaires, nos domaines ainsi que les lieux d'intervention. Nous y avons également inséré les missions que nous ne pouvions remplir par manque de temps.

Deuxième étape Mettre en avant la répartition horaire de nos missions

Nous avons ici détaillé le temps que nos missions nous prenaient (plans de soins, bilans/séances, rédaction des compte-rendus, transmissions aux équipes, staffs, coordination avec l'extérieur).



Troisième étape Les recommandations scientifiques

Quoi de moins réfutable que les recommandations HAS et Anaes ? Quoi de plus justifiable que les résultats d'études scientifiques publiées ?

Cette étape nous a permis de recueillir les préconisations nationales sur la durée et la fréquence de prise en charge recommandées pour nos patients.

Quatrième étape Quelques données statistiques

Ici, nous avons, dans un premier temps, fait des comparaisons chiffrées pour montrer que nous étions en sous-effectif, à la fois en comparant avec les autres métiers de la rééducation au sein de notre service, et à la fois par rapport au nombre d'orthophonistes dans d'autres CHU.

Dans un second temps, nous avons compté sur l'année qui venait de s'écouler le nombre de prescriptions quotidiennes, ce qui nous a permis d'obtenir une moyenne de patients à voir par jour.

Ces données ont été confrontées à la deuxième et troisième étapes (répartition horaire de nos missions et recommandations).

Ceci nous a permis d'énoncer clairement le constat suivant : « il est impossible d'effectuer un travail nécessitant 16 h sur une journée de 7 h 30 ».

Cinquième étape Réalité du terrain et répercussions

À partir de ce constat, il ne nous restait plus qu'à mettre en avant les répercussions que ce manque de temps avait à la fois sur les patients, mais aussi sur nous, les équipes, et même sur la formation initiale (stages, mémoires, etc.).

Sixième étape La conclusion

En mot de fin, nous avons également listé des missions, des projets, qu'il serait bénéfique de développer, à la fois pour le service et le CHU, conformément à la politique de l'établissement que nous avons étudiée préalablement.



Enfin, le CHU a accédé à notre demande en nous accordant un temps plein supplémentaire, comme quoi... tout est possible !

N'hésitez pas à demander le soutien de vos syndicats régionaux, départementaux, ou à la commission exercice salarié.



LANCEMENT OFFICIEL DE

L'Association francophone internationale de logopédie et d'orthophonie

Le samedi 18 novembre 2023, la FNO a invité les orthophonistes à l'établissement de l'Afilo (Association francophone internationale de logopédie et d'orthophonie).

La FNO est parmi les membres fondateurs de l'Afilo, un projet qui réunit des organisations regroupant des logopèdes, logopédistes, orthophonistes de pays francophones afin de définir un projet commun, fondé sur leurs besoins, leurs projets et leurs expériences en matière de logopédie / orthophonie francophone.

L'Afilo est fondée sur le respect mutuel du contexte, des pratiques et des usages socio-culturels de la langue française dans chacun des pays et des associations membres. Elle offre une plateforme d'échange entre les orthophonistes francophones du monde.

Les membres fondateurs sont :

- l'Association béninoise des professionnels de l'orthophonie (ABPO, Bénin) ;
- l'Association libanaise des orthophonistes (ALO, Liban) ;
- l'Association des orthophonistes du Maroc-section Casablanca et régions (AOMSC, Maroc) ;
- l'Association romande des logopédistes diplômés (ARLD, Suisse) ;
- la Chambre syndicale nationale des orthophonistes (CSNO, Tunisie) ;
- la Fédération des organisations d'orthophonistes d'Afrique francophone (FOAF) ;
- la Fédération nationale des orthophonistes (FNO, France) ;
- l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ, Canada) ;
- la Société algérienne d'orthophonie (SAOR, Algérie) ;
- l'Union professionnelle des logopèdes francophones (UPLF, Belgique).

Le programme comprenait :

○ Présentation de l'Afilo par la secrétaire générale, *Yasmine Diouri, Association des orthophonistes du Maroc, section Casablanca et régions, Maroc.*

○ Ces deux interventions étaient suivies d'une visioconférence intitulée :

Bilinguisme et troubles du langage & de la communication : différents apports de la recherche francophone.

modérée par Tarek Feghali, Association libanaise des orthophonistes, Liban, et Stéphane Jullien, Association romande des logopédistes diplômés, Suisse.

4 thématiques ont été abordées :***À la recherche de tâches quasi-universelles pour la détection des troubles développementaux du langage chez les enfants plurilingues : de la répétition de non-mots à l'évaluation dynamique.***

Par Katrin Skoruppa, Institut des sciences logopédiques – Université de Neuchâtel, Suisse.

Évaluation orthophonique dans les contextes plurilingues : réflexions méthodologiques et apport des questionnaires parentaux.

Par Édith El Kouba, PhD sciences psychologiques et de l'éducation – Université de Liège, PhD en biologie et sciences médicales – Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Discours et bilinguisme : notions théoriques et implications pratiques.

Par Stefano Rezzonico, PhD, professeur agrégé, École d'orthophonie et d'audiologie – Université de Montréal

Disfluences verbales et bégaiement chez les enfants bilingues : défis diagnostiques.

Par Selma Saad Merouwe, master recherche en orthophonie, doctorante – Université de Turku, Finlande, et université Saint-Joseph, Liban

Une discussion suivait les présentations.

Nous vous proposons ci-après le texte du discours de Sarah Degiovani.

Chers membres de l'Association francophone internationale de logopédie et d'orthophonie, chers collègues et invités,

C'est avec une grande joie et beaucoup d'honneur que je me tiens devant vous aujourd'hui pour inaugurer cette conférence dédiée à la logopédie et à l'orthophonie au sein de la francophonie internationale.

Je souhaite remercier chaleureusement les présidents et représentants des associations nationales des pays qui constituent notre association. Votre travail acharné, notre travail acharné depuis plus de 2 ans a permis la naissance de l'Afilo.

Notre rassemblement ici dépasse les frontières géographiques et linguistiques, car nous sommes unis par une passion commune : celle de donner une voix à ceux qui en ont besoin, de restaurer la communication et de favoriser l'épanouissement de chaque individu.

La logopédie et l'orthophonie sont les architectes qui construisent des ponts entre les individus et les cultures. Aujourd'hui, alors que nous célébrons le lancement officiel de notre association, nous nous engageons à renforcer ces liens, à promouvoir l'échange de connaissances et à œuvrer ensemble pour faire avancer nos professions.

La richesse de la francophonie réside dans sa capacité à célébrer la diversité des cultures. Notre association jouera un rôle central en facilitant la collaboration entre les praticiens de la logopédie et de l'orthophonie, en partageant les meilleures pratiques et en promouvant des normes éthiques exigeantes.

En conclusion, je souhaite exprimer ma gratitude envers chacun d'entre vous, pionniers et visionnaires, qui contribuez à faire de cette association une réalité. Ensemble, nous écrivons un nouveau chapitre dans l'histoire de la logopédie et de l'orthophonie francophones, un chapitre empreint de collaboration, d'innovation et de compassion.

Je vous remercie pour votre présence, vous souhaite une bonne conférence et je passe la parole à Yasmine Diouri, orthophoniste à Casablanca et secrétaire générale de l'Afilo pour vous présenter l'Afilo.



Cités éducatives / Programme de réussite éducative

Les interventions de prévention des orthophonistes en lien avec les écoles et les territoires

Aurélien Bresson, vice-président chargé de la prévention et de la promotion de la santé, orthophoniste en Grand Est, Esther Hilario, orthophoniste en Nouvelle-Aquitaine, Marie Plaziat-Lecroq, orthophoniste en Auvergne-Rhône-Alpes, membres de la commission prévention et promotion de la santé

1/ De quoi parle-t-on ?

Les **Cités éducatives** visent à créer des communautés éducatives, comprenant des professionnels de l'éducation, de l'enseignement, des associations et des collectivités locales, dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En 2023 ; on en compte 200 sur tout le territoire.

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle (0-25 ans), avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. Être estampillée « cité éducative » est une démarche portée par la Ville vers l'État représenté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Il s'agit de coordonner les dispositifs existants (les projets d'associations locales, programme de réussite éducative, ou dispositif de réussite éducative...) et d'innover pour aller plus loin. Attention, les dispositifs de type PRE peuvent s'intégrer

dans le travail de certaines cités éducatives ; cependant il peut exister des Programmes de réussite éducative (PRE) et des Dispositifs de réussite éducative (DRE) sur des territoires qui n'ont pas de Cité éducative.





Les actions des Cités éducatives

Chaque objectif se décline en de nombreuses actions ; nous vous présentons celles dans lesquelles peut s'inscrire la prévention en orthophonie.

Objectif 1 : Conforter le rôle de l'école

Cela concerne la **formation et l'information du personnel enseignant** (sur les thématiques des troubles spécifiques des apprentissages, du bilinguisme, de l'illettrisme...).

Objectif 2 : Promouvoir la continuité éducative

Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité. Cela peut prendre la forme d'actions afin d'apporter des informations sur l'acquisition du langage : conférences à mener dans ces lieux, ateliers parents/enfants, actions en lien avec les centres de protection maternelle et infantile (PMI), les maison des familles...

Éviter de stigmatiser les parents par leur niveau social ou langagier en utilisant plutôt des pictogrammes, du Falc (Fa-

Objectif 3 : Ouvrir le champ des possibles

Favoriser la maîtrise de la langue et de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme : proposer des ateliers socio-lin-



cile à lire et à comprendre).

Améliorer la prévention de la santé et la protection de l'enfance : actions de prévention primaire et secondaire (ce qui peut impliquer la mise en place d'action de dépistage précoce en étant vigilant aux dispositifs déjà déployés et au public visé) mais aussi l'information des parents et les échanges avec les professionnels du secteur éducatif et social.

guistiques, accompagner le développement du langage oral et écrit, réseaux de traducteurs, formations...



Les interlocuteurs pour les Cités éducatives sont les cheffes de projets des Cités éducatives. Propres à chaque cité, il peut s'agir de représentants de la Ville, de l'Éducation nationale ou de délégués des préfets en charge des Cités éducatives.

Le financement est tripartite : ■ État (via préfecture) ;

- villes ;
- écoles.



Le **Programme de réussite éducative (PRE)** est un dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, créé en 2005, il a pour but la prise en charge individualisée d'enfants âgés de 2 à 16 ans considérés comme « fragiles » sur la base de critères comme l'état de santé psychique, le développement physique et psychologique et l'environnement familial et socio-économique de l'enfant.

L'objectif du PRE est la réussite éducative. Dans le terme de « réussite éducative », contrairement à celui de « réussite scolaire », on intègre des dimensions comme le bien-être de l'en-

fant, son estime de soi, le fait de pouvoir atteindre ses objectifs professionnels et personnels, de pouvoir compter sur l'amitié et la solidarité de ses relations et enfin être en bonne santé.

L'interlocuteur est un coordonnateur ou une coordonnatrice PRE.

Le financement est double :

- État (via politique de la ville ANCT) ;
- agglomération et ville.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/programme-de-reussite-educative-35>



<https://www.citeseducatives.fr/>





2/ Les interventions des orthophonistes en partenariat avec les Cités éducatives ou les PRE

Les actions de prévention primaire des orthophonistes peuvent s'inscrire et être financées par les Cités éducatives et les PRE.

Quels sont les avantages à faire partie de ces dispositifs ?

- Mieux faire connaître les troubles et les actions des orthophonistes.
- Clarifier la question de la compréhension des troubles et de ses conséquences et de l'impact fonctionnel,
- présenter des aides (grille d'impact résiduel...) et leurs intérêts.
- Communiquer sur les dispositifs existants pour améliorer les parcours de soins : liste d'attente commune (LAC),
- Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO).
- Bénéficier d'une reconnaissance (notamment financière) du rôle des orthophonistes dans la prévention.



Quels sont les écueils à éviter ?

- Réaliser des soins, de la rééducation orthophonique.
- Réaliser des bilans orthophoniques de prévention et d'accompagnement parental ou des bilans diagnostiqués. On ne peut pas accepter de réaliser un bilan, cela fait partie de notre champ de compétences ; c'est un acte de la convention, rémunéré, qui ne peut être
- effectué en milieu scolaire.
- Proposer des aménagements.
- Promouvoir des outils.
- Transmettre des méthodes de rééducation aux enseignants.
- Intervenir auprès d'un enfant en particulier.
- Réaliser des actions de remédiations
- pédagogiques (en individuel ou en groupe).
- Se retrouver avec des demandes de « priorité » ou une présélection des enfants (adressage de certains enfants ou de certains niveaux par les enseignants ou les médecins scolaires).
- Intervenir en son nom propre.



Quelques conseils pour réussir une intervention dans le cadre des Cités éducatives et des PRE

- Si vous êtes contacté-e directement, se rapprocher du syndicat régional ou départemental ou de l'association de prévention pour soutenir votre intervention, intervenir en leur nom et dans un cadre déterminé.
- Proposer une action dans le champ de la prévention et la promotion de la santé, de la lutte contre l'illettrisme.
- Bien différencier dépistage et bilan. Dans le cas d'une demande de dépistage, être vigilant à ce que l'action puisse être profitable à tous les enfants, et prendre connaissance des actions de dépistage locales pour ne pas faire doublon avec les dispositifs conventionnels en prenant contact avec les syndicats locaux et les associations de prévention.
- Demander un financement : une rémunération des actions des orthophonistes en prévention et promotion de la santé est primordiale pour une reconnaissance de nos compétences propres.
- Privilégier les interventions collectives auprès des parents (café-parents, atelier d'accompagnement à la parentalité...).
- Privilégier les actions auprès des équipes pédagogiques (formation des enseignants, participation aux comités de pilotage...).
- Établir une convention pour plus de transparence.
- Les étudiant-es en orthophonie sont soumis-es aux mêmes conditions que les orthophonistes.





Quels points pouvons-nous aborder dans la formation à destination des enseignants ?

- Leur donner les moyens de mieux connaître le trouble et donc de mieux l'appréhender dans leur pratique.
- Ne pas leur dire les aménagements à réaliser (rôle du médecin scolaire) mais leur présenter / proposer la compréhension du trouble et ses conséquences, l'impact fonctionnel : présentation des aides et leurs intérêts (la grille d'impact...)
- Rendre les professionnels actifs, les amener à s'interroger sur leur pédagogie, mieux comprendre les difficultés...
- Présenter la PPSO (Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie), la liste d'attente commune, le site Allo-ortho, le site fno-prevention-orthophonie.fr, la grille d'impact résiduelle.



Quels sont les supports que les orthophonistes peuvent diffuser ?

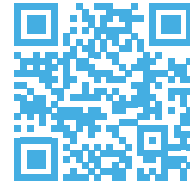
Kit de communication de la Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO)



Affiche et flyer de présentation de la liste d'attente commune



Ressources du site fno-prevention-orthophonie.fr (affiches, livrets...) auprès des professionnelles de l'Éducation nationale



A-t-il besoin d'un orthophoniste ?

Une question sur l'alimentation ?

allo-ortho.com, des orthophonistes vous répondent.

allo ortho PPSO

f y t i n

BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS CHEZ L'ORTHOPHONISTE ?

Inscrivez-vous sur la **liste d'attente commune** aux orthophonistes de la région.

↳ Rendez-vous sur lnzee.care

liste d'attente commune



Les actions de prévention

en lien avec la cité
éducative
de Metz-Borny



Émilie Grandjean et Céline Freton, chargées de mission Prévention, SDOM57

Nos actions de prévention, en collaboration avec la ville de Metz, remontent déjà à une dizaine d'années.

Initialement, en 2013, nous avons, avec plusieurs collègues, réalisé un livret sur le développement du langage chez les 0-6 ans, « Le langage, dès la naissance et pour toute la vie ». Celui-ci avait été mis en forme par une équipe d'infographistes de la Ville puis avait été distribué dans différentes structures d'accueil du jeune enfant. Il continue de l'être aujourd'hui encore. Nous avons également mis en place un atelier langage, constitué de trois sessions, proposé dans différents lieux d'accueil (LAPE, centre sociaux...), deux fois par an depuis 2016 (hors Covid). C'est dans le cadre de cette collaboration avec la ville de Metz que nous avons été contactées, en début d'année 2021, pour proposer des actions au sein de la Cité éducative de Metz-Borny.

Les constats de départ, formulés par

l'équipe coordinatrice (Éducation nationale, préfecture) étaient les suivants :

- la difficulté d'accès aux soins orthophoniques sur le secteur ;
- la réticence des familles à s'orienter vers des orthophonistes et le manque d'information des parents quant au développement du langage oral et écrit et leur rôle dans ces développements ;
- le manque de formation et d'information des acteurs de terrain quant à l'accompagnement du développement du langage oral et écrit chez les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Nous avons réfléchi à la meilleure stratégie possible afin de toucher les différents acteurs du quotidien des enfants. Il nous

a semblé alors pertinent de nous adresser à la fois aux enseignants de maternelle, de primaire et du secondaire, aux personnels du périscolaire, de la pause méridienne et bien évidemment aux parents. Une action auprès de tous ces acteurs nous semblait primordiale afin de diffuser un message commun quant aux troubles du langage oral et écrit et leur prévention.

Nous avons décidé de créer deux groupes d'âge, l'un en lien avec le développement du langage oral, les 0-6 ans, l'autre en lien avec le langage écrit, les 6-12 ans, devenu ensuite les 6-15 ans. Toutes ces actions ont été rémunérées et prises en charge par les budgets de la Cité éducative de Metz Borny (financement ville de Metz et préfecture de Moselle).



Pour tous les enseignants comme pour les personnels du périscolaire, une journée et demie de formation est dispensée : un temps plutôt théorique, associé aux partages d'expériences des enseignants ou des personnels du périscolaire, ainsi qu'une demi-journée, intitulée « retour sur expérimentation », ayant lieu à

distance de quelques semaines ou mois. Pour les enseignants, les groupes sont composés d'une vingtaine de personnes, généralement de même niveau scolaire. Au sein des groupes d'enseignants, des Atsem ont parfois été présentes ainsi que des enseignants en dispositifs Ulis ou Rased.

La première année, l'année scolaire 2021-2022, nous avons formé les enseignants de MSM aux troubles du langage oral et à leur prévention ainsi que les enseignants de CM2 et 6^e aux troubles du langage écrit et à leur prévention.

Au cours de ces sessions de formation, les enseignants du secondaire ont fait émerger une nouvelle demande : un certain nombre d'élèves pour lesquels les enseignements sont adaptés en classe, ne bénéficient pas d'adaptations similaires aux examens, en raison de l'absence de bilan orthophonique. L'équipe de coordination de la Cité éducative avait alors proposé

de recruter un(e) orthophoniste au sein du dispositif. Notre déontologie professionnelle ne cautionnant pas ce choix, nous avons recherché, avec l'aide de Françoise Garcia, d'autres possibilités pour faciliter la mise en place d'adaptations aux examens pour les élèves concernés. C'est pourquoi, au cours de l'année 2022-2023, nous avons proposé, aux enseignants volontaires, une courte formation à la passation du Piapède (Protocole d'identification de l'aménagement pédagogique qui correspond à un élève en difficulté à l'écrit), avec l'accord de Dominique Crunelle, orthophoniste et conceptrice de

cet outil. L'équipe de coordination de la Cité éducative nous a donné son feu vert et il a été alors décidé, d'un commun accord, de former les enseignants de CE2 et de 4^e à la passation de ce protocole. Ceci afin de définir les adaptations les plus pertinentes pour les élèves cibles et de tenter d'appuyer les demandes d'aménagements aux examens via cet outil, lorsqu'un PAP n'avait pu être mis en place faute de bilan orthophonique.

La seconde année, l'année scolaire 2022-2023, nous avons formé les enseignants de GSM ainsi que ceux de CE2 et de 4^e.



Cette année 2023-2024, nous formons les enseignants :

- de 5^e, qui auront également une courte intervention concernant la passation du Piapède ;
- de CP et CE1, concernant les pré-requis au langage écrit et l'entrée dans l'écrit. À l'issue de la première journée de formation, nous avons demandé aux enseignants d'élaborer et de planifier des ateliers concernant les pré-requis au langage écrit, à mettre en place auprès de leurs élèves en difficultés. Ceux-ci seront développés et partagés lors du retour sur expérimentation prévu en janvier 2024.

Pour les personnels du périscolaire et de la pause méridienne

Leur formation est moins théorique que celle à destination des enseignants mais elle a le même plan et des objectifs similaires : être sensibilisé aux difficultés présentées par les enfants et pouvoir s'y adapter au mieux.



Pour les parents

Les rencontres ont lieu dans des centres sociaux ou des lieux d'accueil parent-enfant ou encore des structures associatives. Les échanges se font sous forme d'un temps convivial autour d'un café, à partir des demandes et des questionnements des parents. Nous avons de notre côté plusieurs points de prévention que nous voulons aborder avec eux, si cela n'émerge pas spontanément : les écrans, les habitudes de succion, le bégaiement, le plurilinguisme, l'oralité alimentaire, le jeu et les livres.

Nous distribuons plusieurs supports abordant ces différentes thématiques. Cependant, en raison de la barrière de la langue qui peut exister ou du non-accès à l'écrit, nous demandons à ce qu'une personne référente de la structure assiste aux échanges, afin de pouvoir reprendre certains points, si nécessaire, avec les parents.

Afin de toucher les familles ne fréquentant pas ces structures, nous avons proposé, en partenariat avec l'association Joue Pense Parle, trois sessions d'initiation au jeu libre « Ici on joue® », chacune d'une durée de quatre heures. Pour cela, nous avons collecté de nombreux objets du quotidien pendant plusieurs semaines et avons demandé le montage de chapiteaux à la ville de Metz, afin de réaliser ces actions en plein air au cœur du quartier, sur la place du marché de Borny, en mai et juin 2023. Les enfants et leurs parents ont été accueillis et accompagnés par des orthophonistes pour jouer librement, inventer, créer des jouets avec les objets du quotidien : bouteilles, boîtes, papier, carton...

Le soleil et les familles étaient au rendez-vous pour notre plus grand plaisir. Ces actions devraient être reconduites en 2024 pour la dernière année de la Cité éducative de Metz-Borny.



Comment intervenir en Ehpad

POUR UNE FORMATION ?

Émilie Lorrain, membre de la commission prévention et promotion de la santé et orthophoniste en Occitanie



Voici le retour d'expérience d'une orthophoniste libérale exerçant en Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ayant été amenée à mettre sur pied des formations à destination de ces structures gériatriques.

Le rôle de l'orthophoniste auprès des résidents en Ehpad est double : prise en soins écosystémiques du patient et rôle en prévention.

L'orthophonie en gériatrie offre notamment aux résidents d'Ehpad l'opportunité de maintenir leurs capacités de commu-

nication et de déglutition, essentielles à leur qualité de vie. Cet article a pour but de vous guider pas à pas dans la conception et la réalisation d'une formation ciblée pour ces structures, en abordant les nécessités administratives et en vous préparant à mettre efficacement en avant votre expertise.



La Haute Autorité de santé (HAS) précise l'objet de l'intervention orthophonique auprès des patients souffrant de TNCM (Troubles neurocognitifs majeurs) : « À tous les stades l'orthophoniste a un rôle dans les stratégies non médicamenteuses :

- stade précoce avec aide au diagnostic ;
- à tous les stades pour évaluation des capacités cognitives, des capacités de communication et des capacités de déglutition ;

- prise en soins du patient après diagnostic pour maintenir les fonctions cognitives, les fonctions de communication, de déglutition ;
- aide aux aidants pour les informer et les former afin de maintenir la communication avec leurs proches et savoir les accompagner pour manger, s'hydrater et maintenir le plaisir alimentaire. »

Un Ehpad héberge des personnes âgées dépendantes à temps complet ou partiel, de manière permanente ou temporaire. Il prodigue à la personne âgée des soins médicaux et paramédicaux adaptés à son état de santé. Il mène aussi des actions de prévention et d'éducation à la santé. À ce titre, l'orthophoniste exerçant en Ehpad peut être amené·e à proposer des formations. Parfois, l'orthophoniste libérale est contactée par la structure de son

secteur pour une demande de formation. Avant de se plonger dans la formation, il est crucial de saisir l'essence de l'Ehpad : **un lieu de vie qui est un microcosme médico-social où les besoins en soins sont constants et spécifiques.**

L'orthophoniste y intervient pour des pathologies variées, allant des troubles neurocognitifs majeurs (TNM) aux séquelles d'accident vasculaire cérébral (AVC).

Votre formation doit donc être conçue avec une compréhension empathique des besoins des résidents et de leurs soignants. J'ai, par exemple, développé une formation pluriprofessionnelle sur le thème de la prévention des troubles de la déglutition et de l'oralité alimentaire en neurogériatrie et une autre sur la méthode Montessori adaptée à la personne âgée en Ehpad.



Lorsque vous devez concevoir votre formation, votre programme doit débuter par un diagnostic précis des besoins : quelles sont les difficultés fréquentes, quels sont les objectifs réalistes ? Ensuite, développez votre contenu en identifiant les objectifs, aptitudes et compétences visés à l'issue de la formation ; en alternant théorie et pratique, avec des études de cas et des mises en situation. Utilisez des témoignages, des cas cliniques, et des données probantes. N'oubliez pas d'inclure des modules sur les nouvelles technologies et approches thérapeutiques adaptées à la gériatrie. Identifier le public visé (des administratifs aux soignants en fonction du thème choisi), prévoir un résumé de votre programme et une solide bibliographie à jour avec une veille constante que vous serez conduite à mener.

Pour mettre sur pied une formation, les formalités administratives sont inévitables. Si vous êtes amené·e à proposer une formation de façon ponctuelle, vous aurez la possibilité de le faire en tant qu'entreprise individuelle (cabinet libéral) sous votre numéro

Siret. Vous devrez reporter les revenus tirés de votre activité de formation sur votre 2035. Dans ce cas, la structure ne bénéficiera pas de prise en charge par son OPCO (Opérateur de compétences accompagnant la formation professionnelle). Vous avez aussi la possibilité d'agir pour un donneur d'ordre (organisme de formation) ou au sein d'une APO (Association de prévention en orthophonie) disposant d'un numéro de déclaration d'activité de formation selon les modalités financières que vous aurez préalablement établies dans votre contrat de prestataire. Le contrat de formation sera donc établi entre la structure et l'organisme de formation ou l'association.

Si vous décidez de proposer plusieurs formations par an, vous devrez vous enregistrer en tant qu'organisme de formation (Cerfa N°10782'04) et peut-être obtenir un numéro de déclaration d'activité auprès de la Dreets (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de votre région.



Et enfin, formez-vous !

Vous avez la possibilité de suivre une formation de formateurs, ce qui est vivement recommandé pour apprendre la gestion d'un groupe de stagiaires ! Celle-ci vous permettra d'apprendre à transmettre votre savoir, en connaissant les principes d'apprentissage pour les intégrer dans la conception de votre formation, améliorer vos supports, enrichir votre contenu par une

diversité d'activités pédagogiques, de techniques à la transmission d'information, et enfin identifier les meilleures modalités d'évaluation. Vous pouvez aussi choisir des formations d'orthophonistes qui proposent un plan de prévention pluriprofessionnel en Ehpad afin de vous aider à concevoir votre programme. Vous avez aussi la possibilité de participer à des colloques.



Une fois votre formation prête, il est important de mener un entretien avec le cadre de santé de la structure et/ou le directeur et/ou le médecin coordonnateur et/ou l'Idc (Infirmière de coordination) où vous analyserez spécifiquement les besoins de la structure en fonction du profil des résidents et les dotations en personnel, si vous devez réaliser un audit de la structure préalable à votre formation en présentiel pour recenser les protocoles en place, analyser les forces et faiblesses (retour écrit attendu) et définir la liste des professionnels stagiaires. Vous rencontrerez également le comptable pour la transmission du contrat, des factures.

Vous avez maintenant une vision claire des étapes à suivre pour élaborer et vendre une formation pour les Ehpad. Il est temps de passer à l'action ! Commencez par évaluer les besoins autour de vous et lancez-vous dans la création de contenus pertinents.

Bibliographie

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F763>

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2011-12/recommandation_maladie_d_alzheimer_et_maladies_apparentees_diagnostic_et_prsie_en_charge.pdf

https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/PAM/Diaporama_Orthophoniste.pdf

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2035-sd/2023/2035-sd_4168.pdf





Nos Vœux 2024

Si cette nouvelle année devait être une couleur, elle serait arc-en-ciel, comme l'est le monde qui nous entoure.

Si elle devait être une émotion, elle serait la joie, pour la semer autour de nous.

Si elle devait être un sentiment, elle serait l'espoir, celui qui nous anime en permanence pour mener à bien le travail d'OdM.

Si elle devait être un lieu, elle serait la France, l'Afrique, le Bangladesh, les Comores, tous ces endroits où l'on organise nos actions en espérant qu'elles voient le jour et qu'elles perdurent.

Si elle devait être une personne, elle serait toi, moi, nous, eux, animés des mêmes espoirs pour tous les hommes.

Si elle devait être un rêve, elle serait la paix, pour tous, partout et toujours.

Alors pour cette nouvelle année, le comité directeur d'OdM souhaite, à chacun d'entre vous, où que vous soyez, une année arc-en-ciel, joyeuse, pleine d'espoir et de paix.



Orthophonistes
du Monde

-Je-
vieillis!

ET SI J'AVAIS BESOIN
D'ORTHOPHONIE ?





VOUS N'ENTENDEZ PLUS VOS PETITS-ENFANTS SE CHAMAILLER ?

EN VIEILLISSANT,
LA PERCEPTION SENSORIELLE S'AFFAIBLIT
ET CELA PEUT IMPACTER VOTRE QUOTIDIEN.
PARLEZ-EN A UN ORTHOPHONISTE





Éthique, morale et compagnie

Camille Lelièvre, chargée de mission éthique de la FNO

« Ce n'est pas très éthique », « J'ai une question d'éthique », « C'est contraire à mon éthique »...

Le terme d'éthique est souvent employé mais ce qu'il signifie réellement n'est pas toujours clair. Est-ce la même chose que la morale ? Ou la déontologie ? La frontière entre ces concepts est souvent nébuleuse.

C'est quoi l'éthique ?

Le mot vient du grec "ethos", qui signifie "manière de vivre". L'éthique est une branche de la philosophie qui s'intéresse aux comportements humains, et notamment aux interactions de l'individu avec les autres hommes ainsi qu'avec la Nature. Autrement dit, l'éthique est l'art de réfléchir à comment vivre avec les autres.

Vivre ensemble, c'est faire se rencontrer des individualités qui ont leurs croyances,

leurs valeurs, leurs jugements, leurs morales qui parfois se rejoignent, parfois divergent voire s'opposent. Aussi l'éthique s'attache à mettre en perspective ces différents points de vue, à examiner les justifications rationnelles des jugements moraux, à prendre de la hauteur, afin que nos choix, nos actions, ne soient pas dictés par nos émotions, mais par notre raison. L'objectif, qui n'est pas des moindres, est que l'humanité vive en harmonie, dans la

paix sociale et avec le plus de bonheur possible.

De ce fait, l'éthicien va chercher à étudier ce qui est moralement bien ou mal, juste ou injuste. Cependant, s'il l'étudie, jamais il ne se place en gardien d'une morale unique qui impose un point de vue ou une manière de faire. Bien au contraire, l'espace éthique est un espace où les différentes morales peuvent se rencontrer et trouver un terrain d'entente.



Alors ça sert à quoi l'éthique si ça ne nous dit pas quoi faire ?

Le but de l'éthique est de donner des outils pour réfléchir, pour se poser les bonnes questions, afin de prendre la meilleure décision possible dans une situation donnée, en particulier lorsqu'il y a un conflit entre plusieurs valeurs (ce qui est important pour moi) ou morales (ce que je pense être bien ou mal).

Il serait d'ailleurs incorrect de parler d'une éthique unique, car il existe plusieurs courants éthiques, qui proposent des questions différentes.

Pour l'éthique déontologique, la question à se poser serait : « Qu'est-ce qui est fondamentalement bien ou juste ? », en se basant pour cela sur des règles morales, ou déontologiques. Quand des règles morales appliquées à une profession sont formalisées par écrit et éventuellement

opposables (avec par exemple des sanctions), on parle de code de déontologie, ou de règles déontologiques.

Pour l'éthique des vertus, ce serait : « Comment dois-je me comporter pour être une bonne personne ? », c'est un courant éthique qui pourrait se rapprocher de ce qu'on appelle maintenant le développement personnel.

Pour l'éthique utilitariste ou conséquentialiste, la question à se poser est : « Comment obtenir le plus de bonheur possible pour le plus grand nombre ? ». C'est une vision pragmatique qui considère la fin plutôt que les moyens.

Ainsi, par exemple, si je me pose la question : « Dois-je aider cette personne ? », le déontologiste pourrait souligner le fait que cela répondrait à la règle morale

« Fais aux autres ce que tu aimerais que l'on te fasse », l'éthicien des vertus se dirait qu'aider quelqu'un ferait de lui une personne généreuse, altruiste ou charitable, alors que l'utilitariste estimerait qu'aider cette personne augmenterait le bien-être de la personne aidée et peut-être de la personne aidante.

Pour l'éthique biomédicale, telle que modélisée par Beauchamp et Childress, les questions que doit se poser un soignant sont : « Est-ce que je respecte l'autre en tant qu'être humain ? » ; « Est-ce que je reconnais son droit à décider de ce qui le concerne ? » ; « Est-ce que ce que je fais va être bénéfique à autrui ? » ; « Est-ce qu'au moins je ne vais pas nuire ? » ; « Est-ce que je ne commets pas des injustices ? ».

Et en pratique, ça sert à quoi de se poser ces questions ?

Sur le plan politique, l'éthique peut servir de guide pour prendre des décisions, mener des actions allant dans le sens du « bien commun ».

Sur le plan organisationnel, l'éthique permet de se poser des questions sur les valeurs qui réunissent ses membres, puis de guider les actions et les choix vers ce qui tend vers ces valeurs.

Sur le plan interindividuel, comme dans

une relation soignant-soigné, l'éthique permet que les valeurs des uns et des autres trouvent un terrain d'entente, où chacun se sent écouté et respecté.

Sur le plan individuel, l'éthique permet de prendre des décisions en conscience, de faire des choix éclairés, ce qui évite l'inconfort de l'indécision ou la culpabilité que l'on peut éprouver quand on se sent tiraillé entre deux choix dont aucun ne paraît clairement meilleur que l'autre au

départ. Elle peut alors, notamment pour les soignants, contribuer à diminuer la souffrance au travail.

En résumé, l'éthique, ou, devrait-on dire, le questionnement éthique, n'est jamais dogmatique ni prescriptif. Il est cependant très utile au quotidien, en particulier des soignants, car c'est un guide et un soutien quand on est confronté à l'humain et à des choix qui peuvent être difficiles.

Vive l'éthique !

Vous pouvez poser toutes vos questions éthiques
à l'adresse ethique@fno.fr.

La commission éthique se fera
un plaisir de vous aider.





Partager vos documents avec LES LICENCES creative commons

© Gregam/Alamy Stock

Frédérique Brin-Henry, *vice-présidente chargée de l'identité professionnelle et de la recherche*

Dans un cadre clinique et dans leurs activités coordonnées, les orthophonistes rédigent régulièrement des documents. Que ce soit une note d'information à destination des parents, une liste de mots réutilisables par des collègues, un diaporama de prévention à destination des aidants, ou encore une affichette pour les salles d'attente, ces documents sont des ressources.

Comment l'orthophoniste peut les faire valoir et les mettre à disposition de la communauté professionnelle tout en précisant la façon dont il ou elle souhaite qu'ils soient utilisés et diffusés ?

C'est le but des licences Creative Commons, créées dans l'objectif d'encourager de manière simple et licite la circulation des œuvres, l'échange et la créativité. Creative Commons s'adresse aux auteurs qui préfèrent partager leur travail et enrichir le patrimoine commun de la culture et de l'information accessible librement. L'organisation Creative Commons a pour symbole « CC » et des sigles sont apposés au document pour préciser quelle licence est souhaitée.

D'où cela vient-il ?

En 2001, des spécialistes des droits des auteurs, juristes et universitaires, ont fondé une association⁽¹⁾ pour créer et mettre à disposition un système souple permettant à l'auteur d'indiquer la façon dont il ou elle souhaite que son œuvre soit réutilisée et diffusée. Cette initiative s'inscrit dans le courant de la science ouverte et du partage ouvert des produits de la science et de l'expertise.

Le mouvement Creative Commons propose « *des contrats-types d'offre de mise à disposition d'œuvres en ligne ou hors-ligne : rien n'empêche de créer un CD ou un livre sous une licence Creative Commons. Au lieu de soumettre toute exploitation des œuvres à l'autorisation préalable des titulaires de droits, les licences Creative Commons permettent à l'auteur d'autoriser à l'avance certaines utilisations selon des conditions exprimées par lui, et d'en informer le public* ».

(1) <https://creativecommons.org/>




À quoi cela sert-il et comment les utiliser ?

Adaptées au contexte français, les licences Creative Commons permettent de contractualiser gratuitement la libre circulation des œuvres sur Internet tout en garantissant la protection des droits des auteurs. Les utilisateurs sont ainsi directement informés de la façon dont ils peuvent réutiliser et diffuser les documents.


Plusieurs critères sont à considérer par le créateur ou la créatrice du document ou de l'œuvre, qui lui associe une des 7 licences : l'attribution d'auteur, l'utilisation commerciale, la possibilité de modification, et le partage du document. L'œuvre peut ainsi évoluer tout au long de sa diffusion selon la licence qui y est associée.

> L'attribution du document

Le créateur du document est identifié, cela est signalé par le sigle CC-BY et le logo ci-dessous .


L'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom. Cela ne signifie pas que l'auteur est en accord avec l'utilisation qui est faite de ses œuvres.

> L'utilisation commerciale


Le titulaire de droits peut autoriser ou non une utilisation commerciale de son œuvre (avec son autorisation préalable). Dans le cas où l'auteur l'interdit, le symbole utilisé est alors .

Le document peut être utilisé et diffusé, et parfois modifié (y compris traduit) selon les modalités de partage de documents définies.

> L'autorisation de modification

Selon les choix de licence, l'auteur peut préférer de ne pas autoriser de modification, le document devra être utilisé tel quel. Le symbole utilisé est le suivant : .

> Le partage du document

Le créateur décide s'il souhaite que le document soit partagé dans les mêmes conditions (le nouvel utilisateur ne pourra à son tour diffuser le document que sous la même licence). Le sigle correspondant est SA et le symbole est .

Par exemple, un document disponible et utilisable de façon individuelle (non commerciale) sans modification et en en citant l'auteur, porterait le sigle suivant :





Le tableau suivant résume les différentes catégories de licence Creative Commons ainsi que les obligations et autorisations qui leur correspondent.

Licence Creative Commons ©	Droit d'utiliser l'œuvre à titre NON commercial	Droit d'utiliser l'œuvre, y compris à titre commercial	Droit de créer des œuvres dérivées (modifications)	Obligation de partager toute adaptation sous la même licence	Obligation de mentionner le nom de l'auteur
BY i	oui	oui	oui	non	oui
BY ND i =	oui	oui	non	non	oui
BY NC i €	oui	non	oui	non	oui
BY NC ND i € =	oui	non	non	non	oui
BY NC SA i € ©	oui	non	oui	oui	oui
BY SA i ©	oui	oui	oui	oui	oui

Figure 1 : récapitulatif des licences Creative Commons

(source : <https://www.economie.gouv.fr/apie/propriete-intellectuelle-publications/contenus-sous-licences-libres>)

Rendre disponibles les documents créés par les orthophonistes contribue à rendre visible leurs actions de prévention spécifiques, ainsi que le rôle d'accompagnement qu'ils et elles assurent.

L'utilisation des licences Creative Commons permet de signaler les souhaits des rédacteurs quant à leur utilisation et facilite leur diffusion.





Discours d'ouverture du

29^e congrès scientifique international de la FNO



Sarah Degiovani, *présidente de la FNO*



*Chère équipe organisatrice, ici en région Occitanie,
Madame la présidente du syndicat régional, très chère Muguette,
chère équipe de FNO'Form, chère Anne, cher Jean-Michel,
chères consoeurs, chers confrères,
chères amies,*

Je suis très émue de prendre la parole devant une telle assemblée ! Vous le savez peut-être, j'ai l'honneur d'assumer la fonction de présidente de la Fédération nationale des orthophonistes depuis à peine plus d'une année. Une année dense, de rencontres très officielles, de tables rondes et de congrès.

Mais un auditorium rempli d'orthophonistes ! Un Corum débordant de mes consoeurs et confrères ! Je ne pourrais être plus humble que devant vous. Vous êtes la raison pour laquelle j'ai dit oui, à Arles, à l'été 2022. Vous portez en vous les exigences et les questions auxquelles j'essaye de répondre chaque jour.

Quand j'ai été élue, ce 29^e congrès scientifique international de Montpellier était déjà sur les rails. Dates, lieux, thèmes, intervenants, beaucoup de choses avaient déjà été collectivement décidées. Mais quel travail pour en arriver à la réussite d'un événement de cette taille ! De visites de terrains en réunions, de devis en réservations, aidés par de nombreux tableaux Excel, ce jour marque l'aboutissement de 2 ans de travail collectif.

La région Occitanie, qu'on appelle le Sorocc, dans notre jargon syndical, FNO' Form, qui sont les experts-es congrès, et le bureau de la FNO sont les trois grands organisateurs de cet événement majeur.

Cet événement est précieux car c'est le premier congrès scientifique de la FNO post crise sanitaire. Il est précieux, pour nous retrouver après ces années particulièrement éprouvantes, sur le plan familial pour certaines, sur le plan social, et bien sûr sur les plans professionnel et économique.

Il est précieux car près de 5 % de notre profession y participe. Il prouve une nouvelle fois que les orthophonistes ont soif d'améliorer leurs connaissances, d'améliorer la qualité et la pertinence de leurs prises en soins.



A lors, pourquoi avoir choisi ce thème pour notre congrès scientifique ?



Puisque près de 60 % de notre exercice au quotidien et pas moins de 11 actes différents recouvrent ce grand champ des TND dans notre nomenclature, il est essentiel de mettre cette thématique au cœur de la production scientifique. Intitulé « Un autre regard sur les TND », ce congrès a le mérite de concrétiser cette ambition.

Dans les années 60, alors même que notre champ de compétences n'existait pas encore tout à fait, ce qu'on appelle dyslexie figurait déjà dans les prérogatives des futures orthophonistes.

Pas plus tard que la semaine dernière, Emmanuel Macron présentait la nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement devant un parterre d'acteurs de la santé réunis pour l'occasion. Au-delà de toute considération de forme ou de fond sur la stratégie en elle-même, cela met en lumière, aux yeux du grand public, la nécessité d'accompagner et de soigner ces publics si spécifiques.

Nous, orthophonistes, sommes au cœur de la prise en soins des TND par notre expertise spécifique et reconnue dans l'intérêt des patients.



Dans les cas les plus complexes, ces patients trouvent une prise en soins optimale et coordonnée dans les établissements dédiés. Pour autant, souffrant de l'absence d'orthophonistes dans les équipes, en raison de conditions salariales déplorables, ces patients ne peuvent bénéficier de notre expertise si précieuse.

C'est pourquoi, nous mettons l'ensemble de nos forces dans la bataille afin d'obtenir des conditions de travail dignes pour toutes celles et tous ceux qui travaillent et qui souhaitent travailler dans ces structures. Sans me tromper, je peux dire que les manifestations et les rassemblements du 5 octobre témoignent largement de cette force collective qui nous anime.



A venant après avenant, les libellés évoluent, les cotations changent, au gré de l'accroissement de nos connaissances scientifiques dans le domaine.

Ces connaissances, nous les devons à vous toutes et vous tous, qui lisez, qui réfléchissez, qui affinez vos observations cliniques. Nous les devons à toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui dédient des années et des décennies aux statistiques, aux comparaisons, aux études randomisées. Les sciences orthophoniques doivent nous permettre, dans les années à venir, d'améliorer la valorisation des chercheurs et des chercheuses, et d'améliorer la visibilité de notre discipline.

C'est pour cette raison que nous nous battons pour la reconnaissance d'un doctorat en sciences orthophoniques. 10 ans après le passage au grade master, 10 ans après la dernière réforme des études, cette évolution est une trajectoire naturelle qui nous engage.

Les étudiants, que je tiens d'ailleurs à remercier pour leur présence, dans la salle, ou à distance, sont les premiers concernés par les évolutions de la formation initiale. Merci à la Fédération nationale des étudiants en orthophonie, et particulièrement à Léa, sa présidente, de porter leur voix.

Que ce soit lors de la réingénierie de la maquette qui doit débiter

dans les semaines à venir, lors des manifestations des 10 ans du master ou plus largement dans la défense du bien-être et de la qualité de vie étudiante ; nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Ces connaissances, nous les devons aussi à tous les enseignantes de nos centres de formation. À toutes celles et tous ceux qui partagent leur temps entre activité clinique et enseignement, à toutes celles et ceux qui ont choisi de se consacrer à la direction pédagogique, à l'enseignement.

Nous le savons, les financements manquent cruellement à l'Université : il faut renforcer les moyens humains, augmenter le nombre de postes administratifs et augmenter les capacités d'accueil dans les locaux.

Puisque l'on souhaite une réelle augmentation des quotas en centres de formation, seule vraie réponse pour améliorer l'accès aux soins en orthophonie, l'État doit mettre la main au porte-monnaie. Dans ce combat, nous savons que nous pouvons compter sur un partenaire de choix : le Collège des centres de formation universitaires en orthophonie.

Plus largement, l'Unadréo, société savante historique, demeure une fidèle compagne de route de la FNO depuis 40 ans, et je remercie Sylvia, sa présidente, pour sa présence et son engagement auprès des cliniciens et des cliniciennes.

C'est en lien avec l'Unadréo, au travers du Conseil national professionnel des orthophonistes, que les Recommandations de bonne pratique d'évaluation, de prévention et de remédiation des troubles du langage écrit chez l'enfant et l'adulte ont pu voir le jour.

Notre objectif au moment de leur rédaction ? Permettre d'améliorer les soins apportés dans le domaine du langage écrit, pour

que les orthophonistes soient entièrement outillés pour décider de tous les éléments du plan d'action avec les patients.

Que chaque orthophoniste puisse débiter et finir une prise en soins aidée par la connaissance la plus pointue et la plus récente des données scientifiques. C'est un cocktail gagnant-gagnant, car en améliorant les connaissances et la maîtrise des sujets par les orthophonistes on améliore à la fois les soins apportés aux patients et l'aisance professionnelle.

Notre pari est le suivant : créer les conditions de bien-être au travail pour que les orthophonistes choisissent de rester orthophonistes !



A la FNO nous croyons qu'une bonne ortho est une ortho qui se sent bien, qui se sent légitime, qui se sent puissante justement grâce à ses connaissances, grâce à son expertise, grâce à des conditions de travail qui lui conviennent.

À la FNO nous croyons aussi qu'une part de ces conditions de travail, une part de ce sentiment est de notre responsabilité, que cela doit constituer une partie de nos objectifs.

C'est pour cela que nous avons lutté pendant des mois pour obtenir une augmentation de notre lettre clé, augmentation attendue depuis plus de 10 ans et qui arrive dans quelques semaines (le 26 janvier précisément).

C'est pour cela que nous avons imaginé la campagne « Votre temps est précieux », pour vous aider à limiter le temps que vous passez au bureau hors de la présence de vos patients.

C'est pour cela que nous portons des propositions concrètes pour améliorer votre exercice professionnel, en mettant tout en œuvre pour en finir avec l'insoutenable situation de double prise en charge pour les patients en ESMS, en élargissant la téléexpertise aux orthophonistes, mais aussi en renforçant l'aide financière versée lors du congé paternité ou maternité.

C'est aussi pour cela, que nous rencontrons au quotidien des parlementaires, des conseillers ministériels, des responsables de la Cnam pour porter nos revendications et c'est pour cela que nous vous en rendons compte dans nos outils de communica-

tion, de nos lettres info à notre mensuel, *L'Orthophoniste*.

Notre engagement à votre service est notre moteur et nous en sommes fières.

Nous serons près de 1 000 orthophonistes à regarder et écouter les interventions de ces trois prochains jours. Des orthos d'ici et de là, des orthos toutes jeunes et plus expérimentées, des orthos qui ont TOUJOURS des choses à dire.

Alors, au cours de ces trois jours, je ne peux que vous encourager à plonger dans les discussions, à partager vos idées, à apprendre les unes des autres, et à repartir avec un bagage de connaissances et d'inspirations qui enrichiront vos pratiques quotidiennes.

Que ce congrès soit le catalyseur de découvertes inédites, de collaborations fructueuses, et qu'il inspire en chacun de nous un engagement renouvelé envers nos missions : offrir une voix, une communication à celles et ceux qui comptent sur notre expertise.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon congrès.

Pour visionner le discours de Sarah Degiovani



— Merci —



Retour sur le 29^e congrès scientifique international de la FNO

Un autre regard sur les troubles du neurodéveloppement

Nathalie Scarsi-Bounine, secrétaire générale adjointe

Après Strasbourg en 2017 et Lille en 2021, c'est la ville de Montpellier qui a été choisie par le Conseil d'administration fédéral de la FNO pour ce congrès scientifique international, 29^e édition !

Du 23 au 25 novembre, des centaines d'orthophonistes avaient fait le déplacement pour venir actualiser leurs connaissances sur les troubles du neurodéveloppement sous le soleil de Montpellier ; plus de 300 orthophonistes ont également participé à cet événement en distanciel.

L'équipe du syndicat des orthophonistes de la région Occitanie a travaillé d'arrache-pied avec le soutien du bureau fédéral et de FNO'Form durant de nombreux mois pour faire de ce congrès une si belle réussite.

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour donner vie à ce congrès !





Une fois la ville choisie, il a fallu réfléchir au programme et contacter les intervenant-es pressenti-es.

Le thème des troubles du neurodéveloppement s'est vite imposé devant les évolutions notables dans ce domaine qui modifient notre pratique quotidienne mais aussi les évolutions politiques et conventionnelles. L'avenant 19 a ainsi permis une revalorisation de la plupart des actes concernés par ce type de prises en soins et l'avenant 20 apporte la modification d'une partie des libellés de notre nomenclature, en particulier ceux qui concernent les TND. La parution des Recommandations de bonnes pratiques en langage écrit par le Collège français d'orthophonie est venue compléter notre palette de connaissances en posant un consensus de la profession sur ces pratiques en 2022.



Dès la veille de l'ouverture, toutes les équipes étaient sur le pont pour finaliser les derniers préparatifs !

Au matin du premier jour, l'adrénaline était palpable dans l'équipe organisatrice et dès 11 h 30 tout le monde était fin prêt pour accueillir les premières congressistes !

Durant 2 jours et demi, plus de 20 personnalités du monde de l'orthophonie ont présenté leurs recherches et leurs innovations pour permettre aux participant-es de mettre à jour leurs connaissances et faire évoluer leur regard sur les troubles du neurodéveloppement.

Les personnes inscrites en distanciel ont pu bénéficier d'une haute technologie pour ne rien rater des interventions et pour pouvoir poser leurs questions même à distance.

En marge du congrès, un concours de posters était organisé sur des thèmes très variés allant du partenariat parental à l'exercice coordonné. Suite au vote électronique, c'est le poster d'Estelle Ardanouy sur le thème des régularités graphotactiques qui a été élu vainqueur.

Les pauses, moments toujours appréciés, ont été l'occasion pour les centaines d'orthophonistes présent-es d'échanger ou de se

retrouver, parfois des années après, mais aussi de visiter les nombreux stands et profiter des réductions spécial congrès !

Le maire de Montpellier, Michaël Delafosse, nous a fait l'honneur de sa présence le vendredi en début d'après-midi et a mis en avant le rôle prépondérant des orthophonistes.

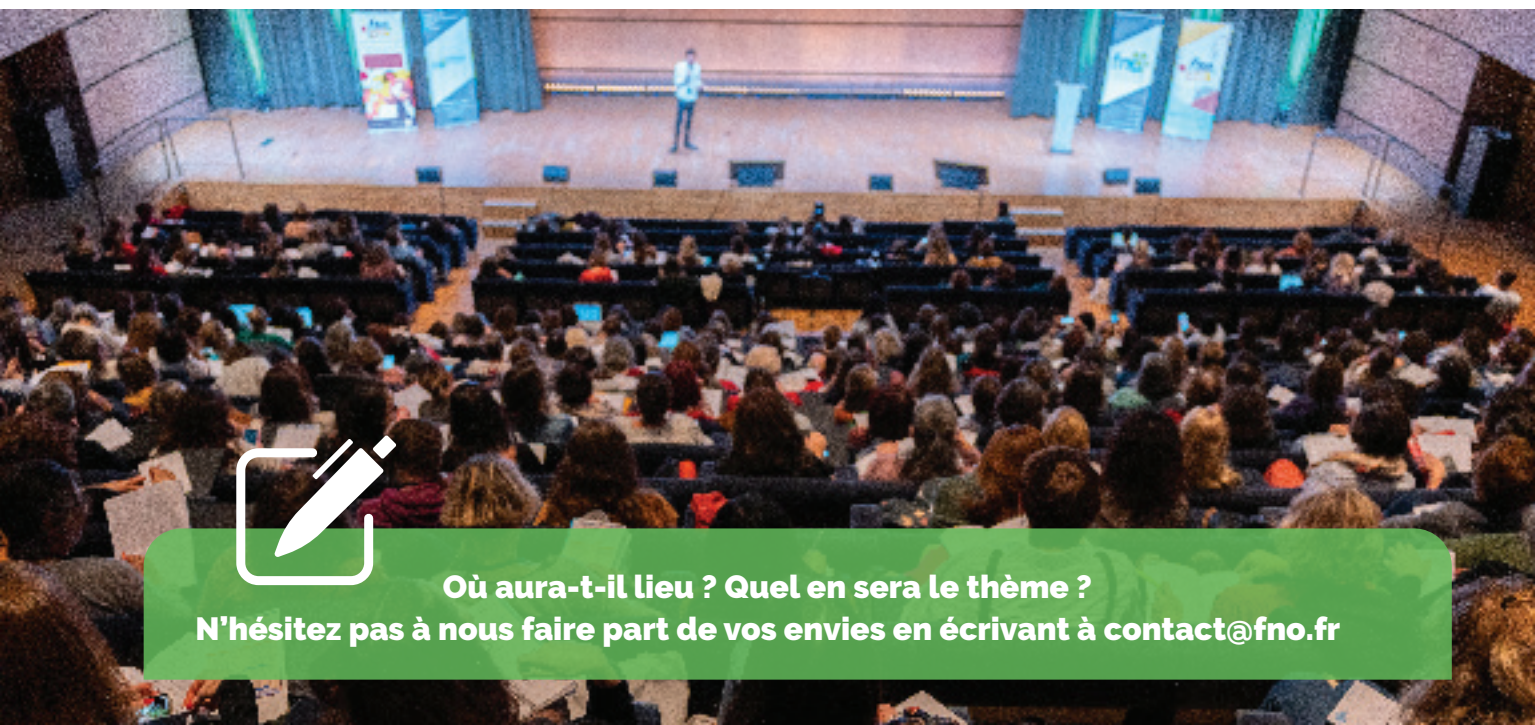
Nous avons eu également la chance de bénéficier de la présence de Vanessa Fouquet, facilitatrice graphique et orthophoniste qui a capturé en direct les moments forts de chaque présentation. Ses productions ont été insérées dans le replay, disponible pour toutes les participant-es.

Que serait un congrès sans sa soirée de gala ?!

Le lieu choisi, le Domaine des Chais, était magnifique, le repas, les animations prévues et la soirée dansante animée par un DJ-médecin ont assuré la réussite de la soirée, jusqu'au bout de la nuit !

Heureusement, tout était prévu et les différents retours en bus ont permis à chacun et chacune de rentrer sans encombre !

Sans aucun doute, les présent-es garderont un excellent souvenir de cette édition et assisteront sans hésitation, nous l'espérons, au 30^e congrès scientifique de la FNO.



Où aura-t-il lieu ? Quel en sera le thème ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos envies en écrivant à contact@fno.fr



© iStockphoto.com

UNADREO Form

Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie - Formation



24^{es} Rencontres internationales d'orthophonie

5 et 6 décembre 2024

ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE ET HANDICAP : Actualités de la recherche, pratiques et innovation

Lorsque l'on s'intéresse à la question du handicap, il apparaît rapidement que ce terme recoupe une pluralité de situations extrêmement différentes. Le handicap est en effet considéré par le plus grand nombre, ainsi que par les travaux scientifiques, comme étant une réalité avant tout biomédicale.

En déconstruisant cette apparente évidence, nous comprenons que le handicap est en premier lieu la confrontation entre une manière d'être singulière et un système de normes propre à une institution spécifique.

Les 24^{es} Rencontres croiseront plusieurs regards, dans une perspective clinique et de recherche, sur le handicap et les missions de l'orthophoniste, en tant que soignant intervenant auprès des patients et de leur entourage personnel, social et professionnel.

Les responsables scientifiques :



Sylvia
TOPOUZKHANIAH



Catherine
SALOMON



Fanny
GAUBERT



L'Assemblée générale de l'Unadréo aura lieu le 23 mars 2024 à 10h à la FNO.



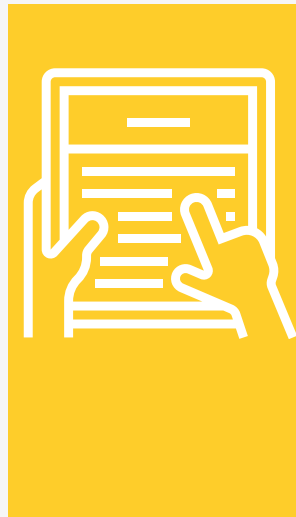
UNADREO

Union Nationale pour le Développement
de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie

NOUVEL ARTICLE - LUMIÈRE PULSÉE ET DYSLEXIE

Nicolas PETIT & Charline GROSSARD
Le comité directeur de l'UNADREO

" Début 2021, l'Unadréo avait réagi à l'arrivée sur le marché de dispositifs de lumière pulsée visant à corriger la dyslexie : lunettes, lampes fixes ou portables. Nous avons alors dénoncé l'absence d'étude évaluant l'efficacité de ces dispositifs, et le très faible niveau de preuve soutenant leur principe même, contrairement à ce qui était souvent communiqué par les fabricants. Plusieurs recherches indépendantes ont depuis été menées pour évaluer ces dispositifs, et nous permettent de compléter cet avis en nous positionnant de façon plus spécifique. Nous passons en revue ces éléments qui convergent vers l'inefficacité de ces dispositifs. "



Je veux lire !



NICOLAS PETIT

- Orthophoniste
- Docteur en sciences cognitives
- Centre Hospitalier Le Vinatier
- Centre de Recherche en neurosciences de Lyon (CRNL)

CHARLINE GROSSARD

- Orthophoniste
- Hôpital de la Salpêtrière, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- Living & Learning Lab Neurodéveloppement - LiLLab
- Institut des systèmes intelligents et de la robotique - ISIR
- Sorbonne université



Prix de thèse 2024 en orthophonie- logopédie

Le Prix Unadréo de la société savante en orthophonie a vocation à récompenser un travail doctoral, rédigé par un-e orthophoniste/logopède, consacré à des sujets dans cette discipline, et contribuant au rayonnement de la recherche francophone en orthophonie/logopédie.

Les membres du jury seront attentifs à l'originalité du sujet et de l'approche choisie, à l'état des lieux de la littérature sur le sujet choisi, ainsi qu'à la rigueur de la méthodologie et à l'apport scientifique de la thèse. Une mention particulière sera portée à la production effective de connaissances nouvelles au service de l'orthophonie/logopédie.

Pour l'édition 2024, les thèses éligibles devront avoir été soutenues entre janvier 2023 et décembre 2023 dans un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger, sous réserve d'une thèse rédigée en langue française.

**Pour toute question, veuillez écrire à unadreo@orange.fr*

UNADREO

Union Nationale pour le Développement
de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie

Prix : **3 000 €**

Candidature à adresser
au plus tard

le 31 janvier 2024,

en envoyant les
documents suivants à
unadreo@orange.fr

- la thèse complète **au format PDF**
- le rapport de soutenance
- un **curriculum vitae** avec une liste de publications
- une présentation de la thèse en **2500 mots maximum** (méthodologie, originalité, principaux résultats, apport de la thèse par rapport à l'état de l'art, impact)
- **une lettre de recommandation** de la part du directeur de thèse. En cas de co-direction, seule une lettre d'un des deux directeurs est nécessaire.





Interview prix de thèse ! Podcast



WWW.UNADREO.org

Fanny GAUBERT
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UNADREO



UNADREO
UNIVERSITÉ PARIS SAUVASTRE



Michaela Pernon
Orthophoniste
Ingénieure de recherche
PhD
Université Parkinson et
CRMR Wilson, Hôpital
Fondation Adolphe de
Rothschild, Paris
&
Laboratoire de phonétique
et de phonologie (LPP),
UMR 7018, CNRS/Université
Sorbonne Nouvelle, Paris

Lauréate du Prix de thèse
Unadréo 2023



Interview prix de thèse ! Podcast

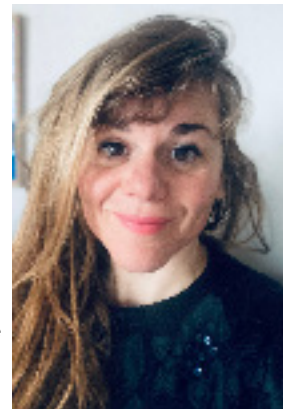


WWW.UNADREO.org

Fanny GAUBERT
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UNADREO



UNADREO
UNIVERSITÉ PARIS SAUVASTRE



Laura Alaria
Chercheuse
Post-doctorale LPNC
Orthophoniste

Université Savoie Mont
Blanc

Lauréate du Prix de thèse
Unadréo 2023



GLOSSA

CONCOURS

GLOSSA 2023

DU MEILLEUR ARTICLE ISSU D'UN MEMOIRE D'ORTHOPHONIE FRANCOPHONE



Le comité de rédaction de Glossa est heureux de vous annoncer les résultats de son 12^e concours Glossa, récompensant des articles issus de mémoires d'orthophonie soutenus en 2023.



EX AEUQO



Coline LAUMOND-BOULLET

Université de Limoges

1^{er} PRIX

Directrice de mémoire :

Céline ROUSTAIN

Titre du mémoire :

<< Troubles de la déglutition des résidentes en Ehpad : connaissances et pratiques des professionnelles. Des représentations à la recherche de consentement >>

Lucie MALET

Université de Strasbourg

1^{er} PRIX

Directrice de mémoire :

Olivia HADJADI

Titre du mémoire :

<< Intérêt d'une intervention de soutien langagier basée sur la narration et menée par l'enseignante auprès d'enfants de grande section de maternelle avec difficultés langagières >>

Emma COMBASSON

Université de Montpellier

2^e PRIX

Directrice de mémoire :

Clémentine TRINQUÈSSE

Titre du mémoire :

<< Encourager la littérature au travers de l'album jeunesse lors de la prise en soins du langage d'enfants de 0 à 3 ans : état des lieux des pratiques actuelles en orthophonie >>

UNADREO

Union nationale pour l'orthophonie
14, 15, 16 rue de la République, 69001 Lyon, France



GLØSSA

Vous en rêviez ? Nous sommes en train de le faire !

Saviez-vous que Glossa revue scientifique en orthophonie logopédie est en pleine mutation ?

- Ajout des **publications au numéro entier** avec éditorial depuis le numéro 135
- Publication en **open access** et consultation sans compte depuis le numéro 136
- **Nouvelle maquette** correspondant aux standards du secteur depuis le numéro 137
- À venir : **attribution de DOIs** à partir du numéro 138



➔ Accessible gratuitement en ligne sans inscription

<https://www.glossa.fr>

Numéro 137 - Spécial concours 2022

Nouveaux articles en ligne



Editorial par Agnès Witko

NOLWENN HOUSSAIS ET COLL.

Les capacités de succion des nourrissons porteurs d'une atrésie de l'œsophage. Une revue de la littérature.

MARGAUX BAZIRE ET COLL.

Intervention explicite et graduée ciblant le subitizing conceptuel, le dénombrement et le surcomptage au moyen du logiciel SUBÉCAL chez des enfants présentant des difficultés en mathématiques.

AURÉLIE LEFEBVRE ET COLL.

Mesurer la qualité de vie en santé pour repérer des conséquences du trouble développemental du langage non observables en clinique. Exemple des relations sociales.



Quel bail signer ?



© Sparrow/Adobe Stock

Maude Premier, juriste de la FNO

Nous avons vu le mois dernier dans quel local vous pouvez exercer votre exercice professionnel, voyons maintenant quel bail vous pouvez signer.



Il existe pour les biens immobiliers quatre types de baux selon la destination du local, destination définie lors de la construction et qui s'impose au locataire :

- pour une habitation : un bail d'habitation ;
- pour l'exploitation d'un commerce : un bail commercial ;
- pour l'exercice d'une profession non commerciale : un bail professionnel ;
- pour une habitation et un local professionnel : un bail mixte.

NB : Si un professionnel exerce son activité dans le cadre d'un bail d'habitation, il risque une annulation du bail et devra alors cesser son activité.

Dans le cadre de l'exercice libéral de la profession d'orthophoniste, trois types de baux peuvent vous être proposés :

- un bail professionnel ;
- un bail mixte pour y habiter et y exercer sa profession (la législation sur les baux d'habitation s'applique au bail mixte) ;
- un bail commercial.

Attention !

Si un professionnel exerce son activité dans le cadre d'un bail uniquement d'habitation, il risque une annulation du bail et devra alors cesser son activité.

Nous traiterons uniquement ici du bail professionnel et du bail commercial.



Le bail professionnel

Un contrat de location d'un local affecté à un usage exclusivement professionnel peut être conclu uniquement par les professions dont les revenus sont imposés dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (BNC).

Le contrat de bail professionnel doit obligatoirement être écrit, même s'il n'est soumis à aucune forme particulière.

Durée du bail

La durée d'un bail professionnel est fixée à 6 ans minimum. Il peut donc être conclu pour une durée supérieure.

Au terme du bail, celui-ci est reconduit tacitement, sans formalités particulières, pour la même durée, sauf dénonciation du bailleur. Si le bailleur ou le locataire ne souhaite pas renouveler le contrat à son expiration, il doit le notifier à l'autre partie avec un préavis de 6 mois, sans avoir à le justifier spécifiquement et sans contrepartie financière.

Le locataire peut décider de quitter les locaux à tout moment, à condition de l'avoir notifié au bailleur en respectant le préavis de 6 mois.

Les notifications se font par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte de commissaire de justice.

La répartition entre locataire et bailleur des charges et des travaux éventuellement à réaliser dans les locaux pendant leur occupation est librement définie dans le bail.

Loyer

Le montant du loyer et ses modalités de paiement doivent être inscrits dans le contrat de bail. Il n'y a pas d'obligations légales et ils sont négociés par le bailleur et le locataire.

Le loyer peut faire chaque année l'objet d'une révision en fonction d'une clause d'indexation spécifiquement prévue au contrat. Cette clause doit indiquer l'indice de référence choisi (ICC ou ILAT).

À défaut de clause d'indexation prévue par le bail, le même loyer est applicable pendant toute la durée de celui-ci.

Dépôt de garantie

En général, le contrat de bail prévoit le versement par le locataire d'un dépôt de garantie, fixé par les parties et visant à garantir au bailleur la bonne exécution du contrat de bail. Ce n'est cependant pas une obligation légale.

Ce dépôt de garantie est remboursé au locataire quand il quitte le local, s'il a rempli toutes ses obligations contractuelles.



État des lieux

Lors de l'entrée du locataire dans les locaux et à sa sortie, un état des lieux doit être établi. Il peut être réalisé de façon contradictoire et à l'amiable par le bailleur et le locataire ou par un commissaire de justice, à l'initiative du bailleur ou du locataire et à frais partagés par moitié entre eux.

L'état des lieux est joint au bail.

À défaut d'état des lieux, le locataire est présumé avoir reçu les locaux en bon état de réparations locatives. Il vaut donc mieux éviter une telle situation pour prévenir un litige à la sortie.

Dans un bail professionnel, le locataire a l'autorisation d'apposer sa plaque sur la façade de l'immeuble.

Cession et sous-location

Il peut aussi généralement sous-louer ou céder librement son bail (sauf interdiction stipulée par une clause particulière du bail).

La cession du bail professionnel ou la sous-location du local doivent toujours être signifiées au bailleur. Le bail peut prévoir des conditions particulières dans ce cas et le locataire principal reste tenu envers le bailleur de l'exécution des obligations issues du bail, comme s'il occupait lui-même les locaux.



Le bail commercial

Le bail commercial généralement conclu par les professionnels inscrits au registre du commerce et des sociétés (commerçants) ou au répertoire des métiers (artisans) peut également être conclu par les professionnels libéraux en accord avec le propriétaire des locaux (loi du 18 juin 2014).

Les dispositions régissant le bail commercial s'appliquent alors.

Durée

Le bail commercial, obligatoirement écrit et conclu pour une durée minimale de neuf ans, est soumis aux dispositions du Code de commerce (Article L 145-2 et suivants).

Cela permet notamment au propriétaire d'être assuré que son locataire restera dans les lieux par période de trois ans (on parle souvent de bail 3-6-9).

Loyer

Le locataire disposant d'un bail commercial a droit d'office au renouvellement de celui-ci, en principe moyennant un loyer plafonné. En cas de refus, le bailleur doit normalement (sauf exceptions prévues dans le contrat) payer une indemnité d'éviction. Depuis le 1^{er} octobre 2007, le bailleur peut se dispenser de payer une indemnité s'il propose au locataire un autre local équivalent.

Cette procédure est soumise au contrôle d'un juge.

Le plafonnement du loyer est très encadré et réalisé suivant l'un des indices *Insee* : l'indice des loyers des activités tertiaires - ILAT est l'indice utilisé pour un locataire qui a une activité libérale.

Si le bail n'est pas renouvelé à son terme, il est considéré comme reconduit automatiquement pour une durée indéterminée. Pour mettre fin à la tacite prolongation, il faut qu'un congé soit envoyé (par le propriétaire ou le locataire) par acte de commissaire de justice à tout moment mais au moins 6 mois à l'avance et pour le dernier jour du trimestre civil.

Si la durée du bail dépasse 12 ans, le propriétaire pourra déplaçonner le loyer.

Le locataire a intérêt à suspendre les délais et rester dans la protection prévue par le Code de commerce en réclamant le renouvellement du bail par signification de commissaire de justice six mois avant la fin du bail ou à tout moment au cours de la reconduction tacite du bail.

Sauf stipulation contraire au bail ou accord du bailleur, toute sous-location totale ou partielle est interdite (Article L 145-31 du code de commerce).

Attention !

En cas de litige sur un bail professionnel, c'est le tribunal judiciaire qui est compétent mais en cas de litige sur le loyer d'un bail commercial, la juridiction saisie est le juge des loyers commerciaux.



En conclusion

L'inconvénient principal du bail professionnel réside dans le fait que le contrat ne peut être renouvelé si le bailleur décide d'arrêter le bail au terme des 6 ans.

Le bail commercial évite cet inconvénient mais en présence de

nombreux autres : ne pouvoir résilier son bail que par période triennale, procédure rigide, interdiction de la sous-location. De plus, lorsqu'un bail commercial est proposé à un professionnel libéral, l'indemnité d'éviction est très faible voire inexistante.

Nous ne pouvons donc que vous conseiller de privilégier le bail professionnel pour la location de votre local.



Un service dédié aux orthophonistes, qui vous accompagne sur tous les aspects juridiques de votre profession.

Consultations juridiques/Rédaction et étude de contrats

Maude Premier, juriste de la FNO

27, rue des Bluets - 75011 PARIS - service.juridique@fno.fr



DES DOCUMENTS POUR PRÉSENTER la profession d'orthophoniste aux lycéens et au grand public

Anaïs Rolland, *membre de la commission exercice salarié*

Beaucoup d'entre nous sont sollicité·es pour participer à des forums métiers ou autres événements pour accompagner les lycéens et les lycéennes dans le choix de leur orientation après le baccalauréat. La commission communication de la FNO a donc planché sur la création de deux documents supports vous permettant de présenter au mieux notre profession et le parcours d'orientation.

Une **affiche de présentation de la profession à destination des lycéens** a été élaborée pour présenter rapidement les caractéristiques principales de notre profession : champ de compétences des orthophonistes, formation initiale et modalités de l'exercice professionnel.

Un **dépliant explicatif à destination des lycéens** a également été rédigé pour donner des informations plus précises sur le recrutement dans les centres de formation universitaire en orthophonie, le contenu des études et les débouchés de la profession.

En outre, nous avons également édité **une affiche « tout public »** vous permettant de présenter notre profession à d'autres occasions avec un public plus large. Cette dernière vous permettra de mieux faire connaître la profession et ses domaines d'intervention.



Vous trouverez tous ces documents dans ce magazine mais aussi sur le site de la FNO où vous pourrez les télécharger et les imprimer au besoin.



Le champ de compétences

La pratique de l'orthophonie comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan orthophonique et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales. L'orthophoniste établit en autonomie son diagnostic et décide des soins à mettre en œuvre.



Les troubles du neurodéveloppement, qui incluent :

- les troubles spécifiques des apprentissages
- les troubles de la communication
- les troubles du langage
- les troubles du spectre de l'autisme
- le déficit de l'attention
- le handicap intellectuel
- le bégaiement



Les troubles en lien avec la surdité



Les cancers ORL



Les troubles de l'oralité



Les troubles de la voix



Les troubles neurodégénératifs (Maladie d'Alzheimer, Maladie de Parkinson...)



Les troubles neurologiques (Accidents vasculaires cérébraux, tumeurs...)

La formation initiale



5 années d'études

Niveau Master
Possibilité de doctorat



*centres de formation universitaire en orthophonie



L'exercice professionnel

24 208

orthophonistes en France



Les orthophonistes peuvent s'installer partout en France quel que soit leur exercice : **LIBÉRAL, SALARIÉ OU MIXTE.**

0%

de chômage

20 657

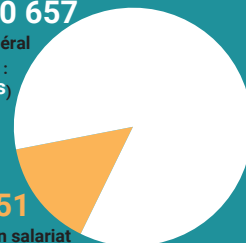
en libéral

(revenu moyen :
2 400 € / mois)

3551

en salariat

(revenu moyen en début de carrière :
1 600 € / mois)



Pour plus d'informations

fno.fr
Formation initiale



fneo.fr
Fédération nationale des étudiants en orthophonie



Coordination et travail d'équipe

Formation continue tout au long de la carrière permettant de suivre les avancées scientifiques d'un métier en perpétuelle évolution.



Le champ de compétences

La pratique de l'orthophonie comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan orthophonique et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales. L'orthophoniste établit en autonomie son diagnostic et décide des soins à mettre en œuvre.



Les troubles du neurodéveloppement, qui incluent :

- les troubles spécifiques des apprentissages
- les troubles de la communication
- les troubles du langage
- les troubles du spectre de l'autisme
- le déficit de l'attention
- le handicap intellectuel
- le bégaiement



Les troubles en lien avec la surdité



Les cancers ORL



Les troubles de l'oralité



Les troubles de la voix



Les troubles neurodégénératifs (Maladie d'Alzheimer, Maladie de Parkinson...)



Les troubles neurologiques (Accidents vasculaires cérébraux, tumeurs...)

Quelques chiffres

24 208

orthophonistes en France

97 % sont des femmes



85 % en libéral

(revenu moyen : 2 400 € / mois)

15 % en salariat

(revenu moyen en début de carrière : 1 600 € / mois)

Coordination



Coordination et travail d'équipe

médecins généralistes, neurologues, ORL, pédiatres, masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes, infirmier-ères, éducateur-trices spécialisé-es, ergothérapeutes, psychomotricien-nes, psychologues, neuropsychologues et autres professionnels

Formation



5 années d'études

Niveau Master
Possibilité de doctorat



22 CFUO*
*centres de formation universitaire en orthophonie

La formation continue

Les orthophonistes se forment tout au long de leur carrière afin de mettre à jour leurs connaissances scientifiques et leur pratique clinique.



Prévention

Sites de prévention en orthophonie



allo-ortho.com



fno-prevention-orthophonie.fr



Liste d'attente commune

Pour faire une demande de rendez-vous en orthophonie, rendez-vous sur inzee.care



Rôle de prévention dans la pratique quotidienne

Actions de dépistage en petite section de maternelle dans certaines régions expérimentatrices : DP20 (Dépistage et prévention, Orthophonie et Orthoptie)

Mises en place d'actions locales avec les associations de prévention en orthophonie

L'exercice professionnel

24 208
orthophonistes en France

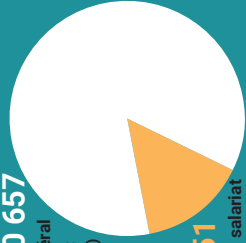
Les orthophonistes peuvent s'installer partout en France quel que soit leur exercice :

LIBÉRAL, SALARIÉ OU MIXTE.

20 657

en libéral

(revenu moyen :
2 400 € / mois)



3 551

en salariat

(revenu moyen en début de carrière :
1 600 € / mois)

0%
de chômage

Les tarifs sont réglementés par la sécurité sociale

Les patients sont remboursés à 100% : 60% par la sécurité sociale et à 40% par leur mutuelle ou par la complémentaire santé solidaire.

Lieux d'exercice

Les orthophonistes sont libres de s'installer en libéral partout en France :

- dans un cabinet individuel ;
- dans un local partagé avec d'autres orthophonistes ;
- dans un lieu partagé avec d'autres professionnels de santé.

En salariat, les postes à pourvoir sont nombreux partout sur le territoire :

- à l'hôpital ;
- dans des centres de rééducation ;
- dans des structures médico-sociales ou éducatives (CMPP - centre médico-psycho-pédagogiques), IME (Instituts médico-éducatifs) ou d'autres structures.

Il est possible d'avoir un exercice mixte (libéral et salarié en même temps).



Coordination et travail d'équipe

En libéral comme en salariat, les orthophonistes échangent très régulièrement avec d'autres professionnels du secteur médical et sanitaire (médecins généralistes, neurologues, ORL, pédiatres, masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes, infirmières, éducatrices spécialisées, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, neuropsychologue...).

Formation continue tout au long de la carrière permettant de suivre les avancées scientifiques d'un métier en perpétuelle évolution.



Les orthophonistes ont la possibilité de se former tout au long de leur carrière afin de mettre à jour leurs connaissances scientifiques et leurs pratiques cliniques.

C'est donc un métier qui évolue en fonction des avancées de la recherche.

Pour plus d'informations

fno.fr

Formation initiale



fneo.fr

Fédération nationale des étudiants en orthophonie





Le champ de compétences

La pratique de l'orthophonie comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan orthophonique et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales. L'orthophoniste établit en autonomie son diagnostic et décide des soins à mettre en œuvre.

Les troubles du neurodéveloppement, qui incluent :

- les troubles spécifiques des apprentissages
- les troubles de la communication
- les troubles du langage
- les troubles du spectre de l'autisme
- le déficit de l'attention
- le handicap intellectuel
- le bégaiement



Les troubles neurodégénératifs
(Maladie d'Alzheimer,
Maladie de Parkinson...)



Les troubles neurologiques
(Accidents vasculaires
cérébraux, tumeurs...)



Les troubles en lien
avec la surdité



Les cancers
ORL



Les troubles
de l'oralité



Les troubles
de la voix



La formation initiale et modalités d'entrée en formation



années d'études

Niveau Master

Possibilité de doctorat

La formation initiale dure 5 ans pour un niveau grade master.

Il est possible de poursuivre en Doctorat après le diplôme.



*Centres de formation
universitaire en orthophonie

22 centres de formation universitaire en orthophonie (CFUO) qui sont rassemblés en 11 regroupements :

- Bordeaux, Limoges et Poitiers
- Lille
- Montpellier, Marseille et Nice
- Toulouse
- Tours
- Antilles (Pointe-à-Pitre)
- Rouen, Caen et Amiens
- Lyon et Clermont Ferrand
- Paris
- Nantes, Rennes et Brest
- Besançon, Strasbourg et Nancy

Chaque année en France, 973 étudiants entrent en première année.

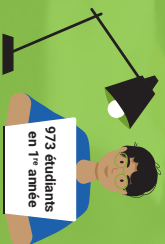
La sélection se fait via Parcoursup sur dossier et entretien.

Un regroupement de CFUO correspond à un vœu Parcoursup et il est possible de faire 5 vœux maximum en orthophonie.

Chaque vœu coûte 80 euros.

Même si chaque CFUO détermine ses propres critères de sélection, certaines caractéristiques sont souhaitables pour tous :

- une bonne maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral est demandée ;
- une attirance pour le soin et le monde médical est nécessaire ;
- de bonnes capacités de communication, d'empathie, de bienveillance et d'écoute seront valorisées.



973 étudiants
en 1^{re} année

sélection via
Parcours Sup
+
entretien oral